



Conseil économique  
et social

PROVISOIRE

E/1996/SR.12  
16 juillet 1996

FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

Session de fond de 1996

COMPTE RENDU ANALYTIQUE PROVISOIRE DE LA 12ème SÉANCE

tenue au Siège, à New York,  
le mercredi 26 juin 1996, à 10 heures

Président : M. GERVAIS (Côte d'Ivoire)

SOMMAIRE

COOPÉRATION INTERNATIONALE AUX FINS DE LA LUTTE CONTRE LA PRODUCTION, LA VENTE, LA DEMANDE, LE TRAFIC ET LA DISTRIBUTION ILLICITES DE STUPÉFIANTS ET DE SUBSTANCES PSYCHOTROPES ET LES ACTIVITÉS CONNEXES (suite)

---

Les rectifications doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également portées sur un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, une semaine au plus tard à compter de la date du présent document, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Bureau des services de conférence et services d'appui, bureau DC2-794, 2 United Nations Plaza.

La séance est ouverte à 10 h 25.

COOPÉRATION INTERNATIONALE AUX FINS DE LA LUTTE CONTRE LA PRODUCTION, LA VENTE, LA DEMANDE, LE TRAFIC ET LA DISTRIBUTION ILLICITES DE STUPÉFIANTS ET DE SUBSTANCES PSYCHOTROPES ET LES ACTIVITÉS CONNEXES (suite) (E/1996/18, E/1996/57)

M. REYN (Observateur de la Belgique) dit que seule la coopération internationale permettra de faire face au péril de la drogue. Le Gouvernement belge participe activement à la lutte contre la drogue au niveau international et a ratifié tous les instruments internationaux appropriés. Il est totalement opposé à la légalisation de tout stupéfiant.

Les politiques en matière de drogues étaient initialement orientées exclusivement vers la répression; cette approche a échoué et contraint les autorités à repenser leur stratégie. Les ressources destinées à la lutte contre la drogue ont été redéployées et les efforts du gouvernement visent maintenant tout autant la prévention que les soins et la répression; ils consistent, entre autres, à développer et diversifier les soins de santé liés à la drogue financés à partir des produits confisqués de la drogue, améliorer et mieux organiser les soins destinés aux toxicomanes, mettre l'accent sur les campagnes de sensibilisation, effectuer des travaux de recherche, créer des installations de réinsertion des toxicomanes et prendre tout un éventail de mesures politiques et judiciaires pour réprimer le trafic de la drogue.

Pour être efficaces, les initiatives régionales de lutte contre la drogue doivent être conjuguées à des efforts internationaux sous les auspices des Nations Unies. Le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues (PNUCID) et la Commission des stupéfiants ont un rôle essentiel à jouer dans la lutte mondiale contre les stupéfiants, et les États Membres devraient faire davantage pour que leurs stratégies et leurs ressources soient plus étroitement coordonnées.

M. COKREVSKI (Observateur de l'ex-République yougoslave de Macédoine) dit que la production, la circulation et le trafic illicites de stupéfiants constituent une menace internationale, tout comme les groupes criminels internationaux qui s'adonnent à ces activités et commettent des crimes liés à la drogue.

L'une des causes essentielles du problème est que de nombreuses valeurs traditionnelles ne sont plus respectées ou ont été carrément abandonnées. Ce type de mutation sociale crée un terreau fertile pour l'abus des drogues, particulièrement chez les jeunes.

L'ex-République yougoslave de Macédoine est un lieu de transit sur l'itinéraire de la drogue qui passe par les Balkans et les autorités publiques compétentes appliquent depuis longtemps diverses mesures pour empêcher la criminalité liée à la drogue. Certaines initiatives ont réussi; par exemple, elles sont arrivées à désorganiser les réseaux de passeurs. L'ex-République yougoslave de Macédoine a adhéré aux conventions des Nations Unies sur les stupéfiants et se conforme à leurs dispositions. Elle a inscrit les

/...

dispositions de la Convention des Nations Unies sur les stupéfiants et se conforme à leurs dispositions. Elle a inscrit les dispositions de la Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes dans son nouveau Code pénal, le code de procédure pénale et la loi sur les stupéfiants, qui tous les trois sont en train d'être ratifiés par le Parlement national. En outre, elle est en train de constituer une force de police moderne, compétente et spécialisée qui apprendra encore davantage en échangeant des enseignements de l'expérience avec d'autres forces de police du monde entier. Le Gouvernement de l'ex-République yougoslave de Macédoine a aussi participé activement à la coopération antidrogue aux niveaux régional et européen.

M. ZELTNER (Observateur de la Suisse) dit que la communauté internationale a beaucoup fait depuis quelques années pour combattre la menace que constitue la drogue, mais que les efforts ont donné des résultats mitigés. Elle doit ne pas se laisser décourager par les échecs, mais saisir les occasions de soumettre les stratégies futures à un examen critique; elle doit le faire dans un esprit d'ouverture, en étant prête à apprendre ce que les autres connaissent d'expérience et à essayer au besoin de nouvelles solutions. En particulier, il est nécessaire de planifier les mesures régionales dans une perspective mondiale.

Le Gouvernement suisse s'inquiète aussi de l'incompatibilité qui semble exister entre le respect des droits de l'homme, d'une part, et l'accroissement des pouvoirs de police permettant de lutter contre la menace de la drogue, de l'autre. Aussi bien les nouvelles démocraties que celles qui existent depuis longtemps se trouvent devant ce dilemme. Il faudrait mieux connaître les avantages et les inconvénients qu'il y aurait à accorder plus de pouvoirs à la police. Les études sur la question sont extrêmement rares et M. Zeltner lance un appel aux États Membres pour qu'ils fassent à ce sujet des travaux de recherche qui pourraient servir de point de départ à un débat international.

M. AL-TAHAWY (Égypte) dit que son pays a participé activement à la lutte contre le problème de la drogue et est convaincu qu'une coopération internationale est nécessaire. Au titre du Programme d'action mondial des Nations Unies, l'Égypte a formé des responsables des services de détection et de répression pour les pays arabes et la Communauté d'États indépendants, et a accueilli récemment une réunion des chefs des services nationaux de détection et de répression.

En raison de sa situation géographique, l'Égypte est un lieu de transit des drogues, principalement le cannabis. Elle échange des informations avec de nombreux pays pour réduire la production et l'importation de cannabis, qui est consommé localement, et a rédigé un certain nombre de conventions bilatérales sur la drogue. Le résultat est que le prix du cannabis a augmenté en Égypte.

Le Gouvernement égyptien est en train d'adopter une nouvelle législation concernant le blanchiment de l'argent qui tiendra compte des 40 recommandations formulées par le Groupe des 77 et l'ONU en 1993. Il a constitué un Conseil national de lutte contre la toxicomanie et de traitement de celle-ci, qui est dirigé par le Premier Ministre, et a aussi harmonisé la législation égyptienne concernant les stupéfiants avec la Convention de Vienne contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes (1988).

L'Égypte inflige des peines sévères aux fonctionnaires jugés coupables d'abus de pouvoir et de corruption. Ceux qui consomment de la drogue ou en font le trafic mais se rendent aux autorités ne sont pas punis et sont soignés.

Depuis 1991, l'ONU joue un rôle de premier plan dans la lutte mondiale contre les drogues; elle a aidé l'Égypte à renforcer son arsenal dans ce domaine, et l'a empêchée ainsi de devenir un pays producteur.

La délégation égyptienne regrette que la campagne internationale contre la drogue ne reçoive qu'une assistance limitée. L'Égypte, malgré ses difficultés économiques, a proposé une assistance symbolique aux Nations Unies dans l'espoir que d'autres États et des organismes financiers internationaux la suivraient et réserveraient davantage de fonds à la lutte contre la drogue, sans s'immiscer dans les affaires intérieures d'autres États ou empiéter sur leur souveraineté.

Selon l'Égypte, il serait utile que l'Assemblée générale consacre en 1998 une session extraordinaire à renforcer la coopération internationale dans la lutte contre la drogue et les substances psychotropes.

Mme FERRERO-WALDNER (Observatrice de l'Autriche), complétant la déclaration faite par le représentant de l'Italie au nom de l'Union européenne, dit que, depuis sa création, le PNUCID s'attache à incorporer des éléments de lutte antidrogue dans ses stratégies de développement et à faire en sorte que la question de la drogue figure au premier plan des objectifs de la coopération internationale dans les domaines économiques et sociaux. De fait, l'effort institutionnel accompli par l'ONU pendant la première moitié de la Décennie des Nations Unies contre l'abus des drogues (1991 à 2000) a été remarquable. Le PNUCID a pris la tête des activités du système institutionnel et a conçu un plan d'action à l'échelle du système qui serve aux différents organismes à planifier, concevoir et mettre en oeuvre les activités de lutte contre la drogue.

Il y a eu aussi un fort développement de la coopération, par exemple avec l'Organisation mondiale de la santé et le Service de la prévention du crime et de la justice pénale. Dans ce contexte, la délégation autrichienne réclame instamment la création d'un service commun de la lutte contre le blanchiment de l'argent. Le travail avec le PNUCID a été prometteur mais devrait être encore renforcé. Il faudrait aussi faire davantage en coopération avec les institutions financières internationales.

En outre, le Gouvernement autrichien voudrait que soit créé d'urgence un système d'information complet et unifié qui fournirait des données fiables sur le trafic illicite des drogues. La menace que constitue la drogue appelle une approche globale comprenant une réduction de la demande aussi bien qu'une réduction de l'offre. L'action du système des Nations Unies est tout aussi indispensable que celle des États Membres, individuellement ou en groupes, et de la société civile. Le rôle du PNUCID en matière d'information et d'analyse devrait préparer le terrain à des décisions de politique mûrement réfléchies. Le rôle joué par le PNUCID en matière de plaidoyer devrait inciter toutes les parties à intervenir. Ses capacités de coopération technique devraient être mises à la disposition des pays qui le demanderaient pour les aider à mettre en oeuvre des projets modèles et à combler les lacunes d'autres efforts internationaux.

La lutte internationale contre la drogue doit demeurer au premier rang des priorités du Plan à moyen terme de l'ONU pour la période de 1998-2000; il faut confirmer le PNUCID dans son rôle de chef de file à l'intérieur du système des Nations Unies et lui fournir les ressources financières dont il a besoin pour s'acquitter de ces fonctions spécialisées; les gouvernements devraient s'engager à surmonter les obstacles juridiques et concrets au développement d'une coopération internationale efficace permettant de rechercher les trafiquants de drogues et de les poursuivre.

M. WOLZFELD (Luxembourg) dit que les facettes du problème de l'abus et du trafic illicite des drogues sont multiples et appellent une approche mondiale, intégrée et diversifiée. Après avoir ratifié la Convention des Nations Unies de 1988, le Gouvernement luxembourgeois a créé le Fonds de lutte contre le trafic des stupéfiants, dont la mission consiste à élaborer, coordonner et mettre en oeuvre les mesures qu'il prend conformément aux obligations que lui confie la Convention.

La dimension sociale de l'abus des drogues est, sans aucun doute, celle qui est la plus visible et la prévention dans le cadre d'une approche intégrée s'est avérée la meilleure arme. Des programmes d'éducation ont été mis en oeuvre, tant dans les écoles qu'au niveau des communes, de même que des programmes de réinsertion. Le Luxembourg a aussi commencé à retirer des résultats positifs des programmes de méthadone destinés aux toxicomanes de longue durée chez lesquels d'autres traitements ont échoué.

L'ONU fournit à la communauté internationale le cadre le plus approprié pour concevoir une approche coordonnée à la lutte contre la drogue. Le Luxembourg soutient la proposition de convocation, en 1998, d'une session extraordinaire de l'Assemblée générale qui serait consacrée à la lutte contre l'abus des drogues. Il espère que le nouveau Plan d'action à l'échelle du système portera bientôt ses fruits et, en conclusion, rend hommage aux efforts déployés par le PNUCID.

Selon M. PATOKALLIO (Finlande), il est possible de conclure du rapport du Secrétaire général qu'il ne sert plus à rien depuis longtemps d'établir une distinction entre les pays consommateurs et les pays producteurs. L'abus et le trafic des drogues sont motivés par les vastes disparités de niveau de vie et l'inégalité des chances. Le problème de la drogue doit aussi être replacé dans le contexte du développement : la pauvreté est l'une des causes générales importantes de la production et de la consommation de drogues. Offrir d'autres possibilités de création de revenu et d'atténuation de la pauvreté représente une approche efficace au problème dans les pays en développement. Il est aussi essentiel de s'attacher à encourager une bonne administration des affaires publiques et un renforcement de la responsabilité politique, par le respect de la démocratie, des droits de l'homme et du règne du droit, ainsi que par des mesures de lutte contre la corruption.

La transformation économique et politique des sociétés postcommunistes fait que les forces du marché pèsent sur les démocraties naissantes et, malheureusement, c'est cette transformation même qui offre les meilleures chances au trafic de la drogue. À la lumière des changements de cet ordre qui se sont produits chez ses voisins d'Europe de l'Est, la Finlande a été obligée de reconsidérer sa politique en matière de drogues. Elle s'est aperçue qu'elle

était beaucoup plus exposée qu'auparavant au trafic international des drogues en qualité de pays de transit et s'est attachée à donner la première place à la réduction tant de l'offre que de la demande dans la sous-région dont elle fait partie.

En Finlande, les services sociaux, y compris les services de traitement et de réinsertion, sont accessibles à tous et c'est ce qui a contribué à la prévention. À l'avenir, c'est la persistance d'un chômage élevé chez les jeunes qui créera le plus de risques. L'alcool est la substance qui donne le plus fréquemment lieu à des abus et on a adopté une approche combinée à la fois à l'alcool et à la drogue.

Le travail utile entrepris par le PNUCID pour réduire la demande doit être complété par un développement de la coopération régionale et sous-régionale. Les tâches et les objectifs ambitieux que le PNUCID s'est fixés il y a cinq ans sont menacés par la réduction des moyens à sa disposition. Une solution pourrait consister à accroître le nombre des donateurs en leur donnant le sentiment de pouvoir davantage intervenir, mais il faut encore examiner de près comment y arriver.

M. McCAFFREY (États-Unis d'Amérique) dit que son gouvernement a conscience de ne pas pouvoir lutter seul contre l'abus et le trafic des drogues et rend hommage aux travaux accomplis par le PNUCID et aux interventions de premier plan de l'ONU dans ce domaine. La lutte contre l'abus des drogues a été au premier rang des priorités nationales de son pays au cours des quinze dernières années et des progrès appréciables ont été faits dans la réduction de la demande. Depuis 1980, le nombre des consommateurs réguliers de drogues a reculé de 23 à 11 millions et la consommation de cocaïne a diminué de 30 pour cent.

Néanmoins, de graves problèmes subsistent. Chez les adolescents, la consommation de cigarettes et d'alcool a augmenté de manière alarmante et l'abus des drogues a doublé, ce qui indique qu'il reste à informer une nouvelle génération des dangers que présentent ces substances. Le Gouvernement des États-Unis ne compte pas légaliser la consommation de drogues et a appliqué énergiquement sa législation contre l'usage et le trafic des drogues. Le résultat est que plus d'un million de personnes sont actuellement en prison pour des infractions liées aux drogues mais, manifestement, les actions de la police ne résoudront pas le problème et c'est l'éducation qui doit être au coeur de tous les efforts. Aux États-Unis, on compte 2,7 millions de toxicomanes sur une population totale de 265 millions de personnes, ce qui est relativement peu mais coûte très cher à la société. Une approche qui associe le traitement et la répression a été conçue pour ce groupe. À la lumière des expériences récentes, le gouvernement a choisi de ne plus faire en priorité la guerre à la drogue, mais d'insister sur le traitement et la réinsertion en tant que meilleurs moyens de réduire la violence et les autres maux liés à la toxicomanie.

La cause du problème n'est pas la demande aux États-Unis mais la production de drogues illicites. Un certain nombre de pays, notamment le Pérou, le Mexique, la Thaïlande et le Brésil, ont réussi à réduire fortement la production, ce dont les États-Unis leur sont reconnaissants. Le problème ne trouvera cependant de solution finale que grâce aux travaux des organisations internationales et régionales comme l'Organisation des États américains et l'ONU.

M. BELOHLÁVEK (République tchèque) dit que l'accroissement de la consommation et de l'abus des drogues en République tchèque est largement un effet secondaire de la libéralisation commerciale et de l'ouverture des frontières depuis 1989. Son pays est situé sur la fameuse "route des Balkans" et, en fait, le relèvement récent des niveaux de vie l'a transformé de pays de transit en pays destinataire. Le développement du commerce international fait particulièrement souhaiter un renforcement de la coopération internationale en vue de la saisie de drogues.

La République tchèque a ratifié les trois grandes conventions internationales relatives aux drogues et est en train d'incorporer les normes juridiques internationales à sa propre législation. Elle a entrepris aussi d'inclure dans son Code pénal un certain nombre de dispositions pour lutter contre le trafic des drogues et réglementer les opérations concernant les stupéfiants, les substances psychotropes, les précurseurs et les produits chimiques essentiels.

La prévention primaire de l'abus des drogues est principalement conçue pour les enfants et les jeunes. La plupart des consommateurs de drogue en République tchèque sont des lycéens et des étudiants qui appartiennent aux couches aisées et qui essaient les drogues pour éprouver les limites sociales ou parce qu'ils n'ont pas de moyens constructifs d'utiliser leurs loisirs. Les programmes d'éducation et de prévention faisant appel à la solidarité à l'intérieur d'un même groupe sont les principaux éléments de la stratégie de prévention.

La République tchèque pense qu'en respectant le principe des contributions volontaires et en ne déterminant pas de quotes-parts, il sera possible de surmonter les difficultés financières actuelles du PNUCID de sorte qu'il puisse poursuivre et élargir ses activités.

M. MOHAMED (Guyana) dit qu'aucun pays, qu'il soit développé ou en développement, ne peut se permettre l'optimisme face au problème de l'abus et du trafic illicite des drogues. En raison de ses difficultés économiques, le Guyana ne dispose pas des moyens humains et matériels qui lui seraient nécessaires pour déceler la grande quantité de drogues qui transite illicitement par son territoire et lui faire barrage. Le risque d'infiltration et de corruption est d'autant plus grand qu'il faut du temps pour mettre en place les rouages juridiques qu'appellent les problèmes liés à la drogue et que les institutions financières du Guyana n'ont pas d'expérience face au blanchiment de l'argent. La situation du Guyana n'est pas exceptionnelle; les autres pays des Caraïbes, en raison de leur situation géographique, sont particulièrement exposés au trafic des drogues. Á une réunion récente, les pays de la région ont adopté un certain nombre de mesures pour renforcer les mécanismes régionaux qui leur permettraient de résister au développement du trafic des drogues. Cependant, il faut aussi constituer des alliances au niveau international.

L'objectif de la coopération internationale doit être de renforcer les moyens dont disposent les pays en développement pour intervenir plus efficacement dans la lutte contre la drogue. On pourrait, par exemple, lancer une campagne énergique et durable qui ferait connaître les conséquences du trafic et de l'abus des drogues, concevoir et mettre en place des mécanismes juridiques, réglementaires et administratifs, former du personnel dans les disciplines avec lesquelles la drogue a un rapport, fournir un appui financier,

technique et matériel, inciter par diverses mesures les cultivateurs à s'adonner à l'agriculture traditionnelle et créer et gérer des systèmes d'information concernant la drogue. Dans la situation internationale actuelle où les pays doivent rembourser de lourdes dettes et reçoivent de moins en moins d'assistance, les organismes de développement des Nations Unies pourraient réorienter leurs travaux pour faciliter une telle campagne. On pourrait trouver beaucoup d'avantages dans la création d'un fonds d'affectation spéciale qui aiderait les pays en développement à lutter contre le trafic des drogues. Les approches préventives sur lesquelles on met actuellement l'accent, à long terme, seront moins coûteuses pour l'ensemble de la communauté internationale.

M. ABDELLAH (Tunisie) dit que la mondialisation de la production et du trafic des drogues rend plus difficile la recherche de moyens nouveaux de garantir la sécurité et le développement des pays les plus touchés par ce fléau, mais fait aussi qu'elle est encore plus impérative.

Les pays les plus vulnérables sont ceux dont les structures économiques et politiques sont faibles, qui disposent de peu de services de lutte et qui n'ont pas de réglementation appropriée concernant les problèmes liés à la drogue. Leur stabilité économique et politique est menacée par le trafic des drogues et le blanchiment de l'argent, et l'abus des drogues a des coûts sociaux et économiques élevés. Le risque est très réel, dans ces pays, que de puissantes organisations criminelles minent les secteurs public et privé en les corrompant ou bien carrément en assurant leur emprise sur eux.

La communauté internationale a pris de nombreuses mesures face au phénomène de la drogue et, pourtant, le problème a pris inexorablement de l'ampleur et constitue un obstacle au développement. Il faut faire davantage pour renverser cette tendance.

La Tunisie, quant à elle, a adopté un certain nombre de textes juridiques pour empêcher que son territoire ne serve au transit de la drogue, informer les jeunes au sujet de la drogue et faciliter la réinsertion des toxicomanes. Elle a pris une part active à un certain nombre d'initiatives régionales et interrégionales apparentées concernant la lutte contre la drogue.

Ces activités partent du principe qu'il n'est pas possible de considérer le contrôle et le trafic des drogues indépendamment des questions de développement et d'élimination de la pauvreté. C'est seulement la relance économique et le développement des États producteurs qui permettront de rompre le cercle vicieux de la production et de la distribution de drogues.

Dans cette entreprise, l'assistance du système des Nations Unies est essentielle car elle peut aider les pays à mettre en oeuvre des politiques mondiales de lutte contre la drogue. Le PNUCID devrait être le principal outil de développement, d'organisation et de coordination de l'action internationale. Un moyen de renverser la tendance générale à la diminution des ressources attribuées au PNUCID serait de confier à celui-ci une partie des produits confisqués du trafic illicite des drogues.

En raison de l'ampleur du problème, l'examen des mesures de contrôle devrait se poursuivre non seulement à la session actuelle, mais aussi à la session extraordinaire de l'Assemblée générale en 1998.



M. VILCHEZ ASHER (Nicaragua) dit que les mutations économiques, politiques et sociales n'ont servi qu'à exacerber l'abus des drogues et à faciliter le trafic de celles-ci, et que les organisations criminelles exploitent le processus de libéralisation pour étendre leur emprise sur les secteurs licites de l'activité économique. Les débats, au Conseil et dans d'autres enceintes internationales, devraient porter principalement sur ce qui est fait pour donner une apparence licite au produit du trafic des drogues.

Dans le passé, le principe du secret bancaire a contribué à dissimuler le problème du blanchiment de l'argent. Tout cela a changé grâce à une ouverture et un réalisme accrus, ce qui donne plus de poids aux propositions avancées par certains en faveur d'un instrument international de lutte contre le blanchiment de l'argent qui serait créé dans le contexte des Nations Unies.

Les partisans d'une telle solution sont de plus en plus nombreux car le monde s'est aperçu que le problème de la drogue transcendait les frontières nationales et appelait une approche intégrée qui préserve malgré tout la souveraine et l'intégrité territoriale des États. Consciente du vaste pouvoir économique que représente le marché mondial de la drogue, la communauté internationale doit agir pour appuyer le PNUCID, qui est l'organe approprié pour lutter contre la drogue par la coopération internationale.

Le Gouvernement nicaraguayen, quant à lui, a pris un certain nombre d'initiatives pour contrer les effets des problèmes liés à la drogue. En mettant en rapport les représentants des organisations de jeunes, la police et les services de la justice, ainsi que les ministères intéressés, il a créé le Conseil nicaraguayen de la drogue qui est chargé de coordonner les stratégies et les programmes nationaux de lutte contre la drogue. Le Conseil a créé un centre de documentation, qui doit alimenter la banque nationale de données et échanger des informations avec des organismes régionaux et internationaux afin de renforcer la coopération.

Dans le domaine législatif, le Nicaragua a adopté en 1994 une loi qui reprend les dispositions de la Convention des Nations Unies de 1988 contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes. Cette loi prévoit la création d'une commission chargée de contrôler les opérations bancaires et financières liées au blanchiment de l'argent. Un projet de loi visant à empêcher les organisations de trafiquants d'infiltrer les secteurs commerciaux et financiers licites de l'économie doit aussi être examiné. Ce projet, qui prévoit la création d'une commission interinstitutions sur le blanchiment de l'argent et un grand nombre d'autres activités criminelles apparentées, vise à instaurer une coopération judiciaire internationale dans ces domaines. Convaincu de l'importance d'une telle coopération contre la drogue, le Nicaragua a signé aussi un certain nombre d'accords avec des États qui font ou non partie de la région.

Le Nicaragua est lui aussi d'avis que le développement et la lutte contre les drogues sont inextricablement liés. Sans une assistance efficace de la part des Nations Unies et des partenaires bilatéraux, le monde en développement continuera d'avoir beaucoup de mal à résoudre ce problème. Le Nicaragua estime que l'ampleur de ce dernier justifie une session extraordinaire de l'Assemblée générale en 1998.

Mme STEWART (Canada) dit que son gouvernement est lui aussi d'avis que seule une action concertée permettra de lutter contre l'abus et le trafic des drogues et leurs effets nocifs, particulièrement chez les enfants et les jeunes. Le Gouvernement canadien espère donc que le débat de haut niveau permettra de faire savoir au monde entier premièrement que les États doivent prendre la responsabilité du contrôle des drogues, deuxièmement que la coopération bilatérale, régionale et internationale est essentielle et, troisièmement, que la coopération interinstitutions doit être renforcée pour résoudre efficacement les problèmes liés à la drogue.

Parce qu'il est convaincu de la justesse de ces affirmations, le Canada a appuyé un certain nombre d'activités nationales, régionales et inter-organisations visant à réduire la demande et à lutter contre la drogue. Il a proposé son appui financier pour un atelier qui s'est tenu, il y a peu de temps, à la Barbade, sur le thème du contrôle de la drogue et pour épauler les travaux du groupe de travail d'experts de la Commission des stupéfiants qui est chargé d'élaborer une déclaration de principes sur la réduction de la demande. En plus de signer des accords bilatéraux concernant l'entraide judiciaire, le Canada a organisé des cours et un échange d'information. Convaincu de l'importance des travaux du PNUCID, il a alloué à celui-ci 1 million de dollars pour la période 1996-1997 et appuie la proposition selon laquelle des ressources du budget ordinaire de l'ONU devraient être réaffectées au PNUCID. Il faudrait faire davantage pour renforcer les liens entre les organes des Nations Unies et les institutions régionales.

Il faut aussi s'attacher davantage à lutter contre le problème pernicieux de la corruption, qui menace des secteurs entiers de la société dans certains pays. Le code international de conduite des fonctionnaires qui a été approuvé par la Commission des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale constitue un pas modeste sur la bonne voie et devrait être approuvé par le Conseil afin de pouvoir être soumis à l'Assemblée générale pour adoption.

Entre-temps, le Conseil devrait s'attacher à instaurer une coopération concrète et effective entre tous les organismes et organes qui participent au contrôle des drogues. Le Conseil a, envers les victimes de la drogue individuellement et les États en développement qui souffrent de ce fléau, le devoir moral de les aider à formuler une riposte concertée à une menace qui pèse sur l'avenir de la communauté mondiale.

M. KAMAL (Pakistan) dit que la tendance à l'escalade de l'abus des drogues et le trafic illicite des stupéfiants sont devenus une menace grave et persistante tant pour chaque nation que pour chaque être humain et mettent à l'épreuve les structures politiques, économiques, sociales et culturelles. Il est nécessaire d'adopter une approche globale tant à l'offre qu'à la demande de drogues. La réduction de l'offre et celle de la demande doivent être considérées comme se renforçant mutuellement dans une stratégie globale.

La délégation pakistanaise est déçue par les recommandations timides contenues dans le rapport du Secrétaire général et suppose que cet apparent embarras est délibéré et vise à permettre aux participants au débat de haut niveau de suggérer d'énergiques mesures politiques.

Dans le domaine économique, le Gouvernement pakistanais fait sienne la recommandation du Secrétaire général de créer des partenariats entre les autorités chargées de la politique économique et les services de contrôle des drogues, de concevoir des mécanismes qui facilitent les décisions et les mesures multilatérales contre le blanchiment de l'argent et de renforcer les partenariats entre les programmes de développement et les programmes de contrôle des drogues. Le Pakistan appuie aussi l'ensemble de mesures proposées concernant la dimension sociale, particulièrement dans l'intérêt des jeunes.

Pour lutter contre le problème de la drogue, qui s'aggrave à une vitesse alarmante, il faut non pas donner un nouveau vernis au mécanisme de lutte contre la drogue de l'ONU, mais le renforcer et lui permettre de mieux fonctionner; le Programme n'a pas eu véritablement l'occasion de s'acquitter de sa mission et de remplir son rôle. La diminution de ses moyens financiers prélevés sur le budget ordinaire va à l'encontre des affirmations pieuses selon lesquelles la lutte contre la drogue devrait être prioritaire.

Le Gouvernement pakistanais a déclaré la guerre à la production, à la transformation, au trafic et à l'abus des stupéfiants et a pris des mesures pour éliminer la production du pavot à opium et du cannabis. En outre, il a entrepris de traiter et de réinsérer les toxicomanes et de faire en sorte qu la collectivité intervienne davantage au sujet de l'abus de drogues. Il a créé les conditions législatives et administratives qui permettront de doter les services de détection et de répression de moyens de lutte.

Le Pakistan a signé de nombreuses conventions des Nations Unies relatives au stupéfiants et, afin d'harmoniser sa législation nationale avec les dispositions de ces conventions, il a modifié par décret la loi relative à la répression du trafic des drogues en prescrivant les peines les plus graves possibles et la confiscation des avoirs. Malgré les difficultés politiques actuelles, il félicite le PNUCID d'avoir pris l'initiative d'organiser des consultations directes entre l'Inde et le Pakistan dans le domaine du contrôle des drogues.

Pour adopter une stratégie pluridimensionnelle, il faut que les États Membres reconnaissent que c'est aux pays traditionnellement consommateurs qu'il incombe principalement de réduire l'abus des drogues. Il faut dresser d'autres plans détaillés pour mettre en oeuvre les stratégies régionales et sous-régionales du PNUCID et accorder un rang de priorité plus élevé à l'élaboration de programmes nationaux de lutte contre la drogue. Il est impératif de faire circuler librement l'information concernant le travail de la police et d'améliorer les modalités d'extradition, et il est nécessaire que les recommandations concernant le blanchiment de l'argent soient strictement appliquées et adaptées à la législation des différents pays.

Les États doivent reconnaître que se contenter de pénaliser les activités liées à la drogue ne constitue pas une solution durable; il faut réinsérer les toxicomanes par la réadaptation. Les mesures de détection et de répression devraient être complétées par des initiatives en matière de prévention et de traitement dans le secteur social et le secteur de la santé. Néanmoins, le Pakistan s'oppose à ce que l'usage de drogues soit légalisé ou dépénalisé. Enfin, les politiques de substitution des cultures devraient être complétées par

des mesures visant à améliorer l'environnement social et accélérer le développement économique pour réduire les cultures de plantes illicites.

M. MAGANGA (Gabon) dit que l'abus des drogues est devenu un fléau dont les conséquences se reflètent sans distinction sur la santé des individus, l'environnement, le développement économique et le crime organisé. Les difficultés rencontrées par de nombreux pays pour résoudre seuls ce problème ont amené la communauté internationale à adopter de nombreux instruments afin de renforcer la coopération internationale dans la lutte contre la production, l'offre, le trafic et la distribution illicites de drogues.

Le Gabon a adhéré à la Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes de 1988 et a ratifié les Conventions de 1961 et 1971. Il a constitué une commission interministérielle contre la toxicomanie et a étudié des mesures législatives avec l'assistance du PNUCID pour harmoniser sa législation avec les instruments internationaux et coordonner des stratégies antidrogues nationales et sous-régionales. Il a créé aussi un office central de lutte antidrogue qui est chargé de la répression du trafic illicite des drogues, de la coordination technique et de la centralisation de toutes les informations en matière de stupéfiants.

Aucun pays n'est à l'abri. Les pays en développement qui, en principe, ne consommaient pas de drogues, enregistrent une augmentation de la consommation intérieure. En outre, la faiblesse des structures politiques, économiques et judiciaires en fait des terrains de prédilection pour le transit des drogues et le blanchiment de l'argent, si bien que la distinction traditionnelle entre pays producteurs, pays consommateurs ou pays de transit a de moins en moins de sens.

Les trafiquants de drogues brassent d'énormes quantités d'argent. Le chiffre d'affaires des industries de la drogue était estimé en 1994, selon certaines sources, à 400, voire 500 milliards de dollars des États-Unis. Au-delà de l'aspect moral, il est temps de se demander si une part des avoirs confisqués par les autorités gouvernementales ne devrait pas servir à compléter les contributions volontaires qui ne suffisent actuellement pas au PNUCID pour s'acquitter de sa mission importante, comme l'a proposé la Commission des stupéfiants.

Le Gouvernement gabonais regrette qu'il ait été décidé de fermer en 1995 le bureau régional du PNUCID au Gabon. Cette décision laisse la porte grande ouverte aux criminels qui n'hésiteront pas à exploiter les faiblesses des structures existantes dans la sous-région. Le Gabon soutient toutefois les efforts déployés par la communauté internationale pour lutter contre la drogue et appuie la proposition de convocation d'une session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à cette question.

M. RAHMAN (Bangladesh) dit que l'abus de plus en plus répandu des stupéfiants menace le tissu social des pays. Les tentatives pour renverser la tendance actuelle constituent une tâche formidable pour les gouvernements, particulièrement ceux des pays en développement.

Les voyages internationaux et le développement de la circulation internationale des marchandises ont contribué à mondialiser les activités criminelles liées à la drogue. Les trafiquants disposent de ressources

colossales pour protéger et étendre leurs activités. En fait, le montant d'argent blanchi qu'ils peuvent brasser est supérieur au produit national brut des trois quarts des pays du monde.

Il est donc impératif que tous les pays unissent leurs efforts pour faire de cette question le thème du débat de fond du Conseil en 1996. Ce choix a été une décision très utile à une riposte globale et ouvre la voie à une session extraordinaire de l'Assemblée générale qui serait consacrée à la lutte contre la production, la vente et la distribution illicites de stupéfiants et de substances psychotropes.

Dans cette lutte internationale pour combattre l'abus des drogues, il est indispensable de renforcer les ripostes régionales et sous-régionales en faisant appliquer les instruments juridiques appropriés. En 1990, par exemple, l'Association sud-asiatique de coopération régionale a adopté une convention régionale mieux adaptée aux divers aspects de la prévention et du contrôle de l'abus des drogues et de la lutte contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes qui sont particuliers à la région.

Le succès de la riposte internationale dépend cependant de ce qui est fait au niveau national. Le Bangladesh a renforcé sa législation et donné plus de vigueur aux mesures de détection et de répression qui lui permettent de lutter contre la criminalité liée à la drogue. Presque tous les stupéfiants et les substances psychotropes qui entrent au Bangladesh proviennent des pays voisins. Plus de vigilance permettrait au pays de déterminer la gravité du trafic illicite sur son territoire et, avec l'assistance de la communauté internationale, et notamment, du PNUCID, de prendre des mesures correctrices.

M. DEJAMMET (France) dit que l'ONU offre le cadre de référence le plus approprié pour coordonner une riposte internationale effective au problème complexe que pose l'abus des drogues. Le foisonnement des initiatives prises par l'ONU témoigne à la fois de l'intense préoccupation de la communauté internationale devant la gravité du problème et, en même temps, de sa difficulté à proposer des solutions à long terme. Le problème est d'autant plus grave que sa nature se transforme rapidement. Le clivage traditionnel entre pays producteurs et pays consommateurs a disparu avec l'apparition de nouvelles drogues et le développement de nouveaux modes de consommation, tandis que les circuits du trafic illicite suivent des voies qui s'adaptent constamment. Il faut donc que les Nations Unies cherchent à évaluer régulièrement la situation et à orienter sa stratégie en fonction de ces évolutions, tout en continuant à poursuivre un certain nombre d'objectifs fondamentaux.

La ratification et la mise en oeuvre véritable des conventions internationales de 1961, 1971 et 1988, qui impliquent la mise en conformité des législations internes, doivent être poursuivies sans relâche. De même, il apparaît essentiel de soutenir l'Organe international de contrôle des stupéfiants (OICS), de réaffirmer que le PNUCID est la clef de voûte de la coordination au sein de l'ONU, ce qui implique que les moyens appropriés lui soient accordés, et d'appuyer le Programme d'action mondial adopté par l'Assemblée générale à sa dix-septième session extraordinaire.

La coordination internationale est particulièrement nécessaire dans les domaines économiques et sociaux. L'impact économique du trafic des drogues avec

toutes ses ramifications, dont le blanchiment de l'argent, est considérable et il est indispensable de conjuguer les efforts pour réduire tant la demande que l'offre, mettre un terme au trafic et aux activités criminelles apparentées et mettre en oeuvre les programmes de développement de remplacement dans les pays producteurs. Il faut insister sur la lutte contre le blanchiment de l'argent en adoptant une législation qui soit conforme aux trois conventions des Nations Unies à ce sujet.

Dans le domaine social, la toxicomanie menace surtout les populations les plus jeunes, les plus fragiles et les plus démunies. L'épidémie de VIH/sida est venue alourdir encore les risques auxquels sont exposés les toxicomanes. L'abus de drogues met en danger non seulement la santé des populations, mais aussi l'équilibre des structures sociales. Cette menace appelle donc non seulement une action de traitement et de réinsertion des toxicomanes, mais aussi une politique déterminée de prévention associant étroitement les autorités publiques et les collectivités locales.

Il importe de mettre en oeuvre sans tarder ces priorités. La France va demander à ses partenaires du Groupe des sept d'inscrire la lutte contre l'abus des drogues en bonne place sur son programme de travail. La France appuie fermement la proposition d'organiser une session extraordinaire de l'Assemblée générale en 1998, car celle-ci sera l'occasion de faire le point des progrès accomplis.

M. CAMACHO OMISTE (Observateur de la Bolivie) dit qu'il existe un rapport étroit entre l'abus des drogues et le développement économique et social tant dans les pays producteurs que dans les pays consommateurs et que c'est donc à ce niveau qu'il faut examiner le problème.

La Bolivie a conçu sa lutte contre la menace globale que représente l'abus des drogues en se fondant sur la prévention, l'interdiction, la destruction des cultures illicites de coca et d'autres solutions au développement. Vu sa situation particulière, elle a insisté sur les trois derniers volets. Les cultures de coca s'étendent sur environ 30 000 hectares, mais 12 000 seulement sont cultivés licitement et la production excédentaire est en train d'être détruite, avec le consentement des cultivateurs; cette destruction a coûté près de 21 millions de dollars des États-Unis en 1995 et dans les cinq premiers mois de 1996. Trente mille familles rurales abandonnent actuellement la culture de la coca au profit d'autres cultures, tandis que près de 20 000 autres vivent exclusivement de plantations de coca. Conscient de l'impact social et économique de la destruction de ces cultures, le Gouvernement bolivien entretient le dialogue avec les producteurs ruraux de coca afin de prévenir les troubles sociaux. En outre, les autorités ont récemment détruit des usines et des laboratoires de cocaïne, saisi de grandes quantités de drogues et de précurseurs et arrêté un grand nombre de personnes qui participaient au trafic de drogues.

Malheureusement, malgré le principe du partage des responsabilités, c'est des pays pauvres que l'on attend les plus grands sacrifices. Pour que la politique antidrogue de la Bolivie continue d'être efficace, il faut que la coopération internationale soit renforcée. Il est impératif que les pays consommateurs définissent des objectifs vérifiables de réduction de la demande sous la surveillance de l'Organe internationale de contrôle des stupéfiants.

Sans un travail efficace de réduction de la demande, tout ce que l'on fera pour mettre un terme à la plantation et à la production illicites de drogues est condamné à échouer. Le blanchiment de l'argent appelle aussi des mesures, entre autres l'adoption de législations appropriées et la constitution de mécanismes réglementaires stricts.

Le Gouvernement bolivien se félicite de ce que l'Assemblée générale se réunisse en 1998 en session extraordinaire pour examiner les problèmes posés par les drogues illicites. C'est seulement par des efforts internationaux coordonnés, le respect de la souveraineté et de la dignité des États et la reconnaissance du principe du partage des responsabilités que l'on pourra réussir.

La séance est levée à 13 h 10.